Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260924-2026_09_004-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 24 septembre, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 27 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Michel CRIAUD, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Laëtitia NICOLAS, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN

Arrivée de :
Edith LE PALAIRE au bordereau N°2

Absents :
Monique DELANNOY donne pouvoir à Christine LE CADRE, en date du 28/08/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 22/09/2026

Date de convocation : 16/09/2026 **Date d'affichage convocation** : 17/09/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 01/10/2026

M. Jean-Luc PICHOT est désigné en tant que **secrétaire de séance.**
Les débats sont retransmis dans leur intégralité sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=-CIOprEalfM)

Délibération 2026 09 004
SITE INTERNET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE

Par délibération N°2026-07-006 du 2 juillet 2026, le Conseil Municipal a autorisé Mme la Maire à lancer la consultation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour définir son projet de refonte du site internet et de sécuriser le choix du futur prestataire web.
4 candidats ont déposé une offre.
Suite à la Commission d'Ouverture des plis du 19 août 2026, le candidat retenu est VICQ CONSULTANTS (75008 PARIS) pour un montant de 11 040.00 € HT (13 248.00 € TTC) comprenant l'offre de base et la prestation supplémentaire Elaboration de l'arborescence.
Il convient d'autoriser Mme la Maire à lancer la phase de consultation des entreprises pour retenir un prestataire chargé de la conception et du développement du futur site internet et à signer les marchés avec les candidats les mieux-disants.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 27 voix pour et 2 abstentions au motif du recours systématique de la collectivité aux cabinets d'AMO et d'absence de mutualisation à l'échelon intercommunal (Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN) :

- AUTORISE Mme la Maire à lancer la phase de consultation des entreprises pour retenir un prestataire chargé de la conception et du développement du futur site internet et à signer les marchés avec les candidats les mieux-disants.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Jean-Luc PICHOT
	